

Procédure d'allocation d'un logement en cas de situation d'urgence de courte durée (urgence psychosociale et DPJ)

Objective : Assurer un contrôle des inventaires des immobilisations

1. Un logement attribué à la santé publique est mis à la disposition de la clientèle des services sociaux et de la Direction de la protection de la jeunesse des centres de santé dans les communautés le permettant (voir document no 2 ci-joint).
 2. M. Martin Careau (martin.careau@ssss.gouv.qc.ca) du CSTU et Mme Chantal Laverdure (chantal.laverdure.csi@ssss.gouv.qc.ca) du CSI sont les personnes responsables des maisons de leur côte respective.
 3. Les clés des maisons sont fournies par KMHB.
 4. Après chaque usager, l'unité doit être nettoyée et désinfectée selon les critères de nettoyage et de désinfection de la santé publique (voir document no 1 ci-joint).
 5. L'utilisation du logement doit être de courte durée, **les couchers ne sont permis que s'il y a une ordonnance de la cour.**
 6. Dans le cas où l'avant-dernière maison doit être utilisée pour la COVID-19, la maison prêtée au centre de santé doit être libérée illico. Covid-house@ssss.gouv.qc.ca en informe la personne responsable de la maison et la personne responsable pour chacune des côtes. Cette dernière doit s'assurer que la maison est laissée dans un bon état, qu'aucun item n'est manquant (voir document no 3 ci-joint) et que le nettoyage et la désinfection ont été effectués selon les critères de la santé publique (voir document no 1 ci-joint).
 7. La personne responsable du logement envoie une confirmation à covid-house@ssss.gouv.qc.ca lorsque l'unité est prête à être réutilisée.
 8. Suite à la réception de la confirmation par la personne responsable, covid-house@ssss.gouv.qc.ca redistribue le logement à la santé publique.
- p. j.
1. Nettoyage et désinfection des surfaces pour la prévention de la COVID-19 en milieu résidentiel ou communautaire (versions française, anglaise et inuktitut)
 2. Liste des maisons disponibles
 3. Liste des items fournis

Mise à jour : 2020-06-11